

# CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP											
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>											
B Objet du CREP											
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives				<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente							
<input checked="" type="checkbox"/> Occupées				<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location							
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non											
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :            /											
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble				<input type="checkbox"/> Avant travaux							
C Adresse du bien						D Propriétaire					
<b>La Grave</b> <b>24120 COLY-SAINT-AMAND</b>						Nom : <b>Indivision MAGNE</b> Adresse : <b>La Grave</b> <b>COLY-SAINT-AMAND</b>					
E Commanditaire de la mission											
Nom : Indivision <b>MAGNE</b>						Adresse : <b>La Grave</b>					
Qualité : <b>Particulier</b>						<b>24120 COLY-SAINT-AMAND</b>					
F L'appareil à fluorescence X											
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Fondis</b>						Nature du radionucléide : <b>Cadmium 109</b>					
Modèle de l'appareil : <b>FenX</b>						Date du dernier chargement de la source : <b>17/06/2021</b>					
N° de série : <b>2-0268</b>						Activité de la source à cette date : <b>370 MBq</b>					
G Dates et validité du constat											
N° Constat : <b>MAGNE 6969 08.10.21 P</b>						Date du rapport : <b>08/10/2021</b>					
Date du constat : <b>08/10/2021</b>						Date limite de validité : <b>07/10/2022</b>					
H Conclusion											
Classement des unités de diagnostic :											
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<b>271</b>	<b>188</b>	<b>69,37 %</b>	<b>82</b>	<b>30,26 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1</b>	<b>0,37 %</b>	
<b>Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.</b>											
<p>En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.</p>											
I Auteur du constat											
Signature											
				Cabinet : <b>T2L Expertise</b> Nom du responsable : <b>PONS Julien</b> Nom du diagnostiqueur : <b>JOFFRE Aurélien</b> Organisme d'assurance : <b>AXA France IARD</b> Police : <b>10583929904</b>							

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
Liste des locaux visites .....	4
Liste des locaux non visites .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

### CROQUIS ..... 6

### RESULTATS DES MESURES ..... 8

### COMMENTAIRES ..... 19

### LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 19

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	19
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 19

### ANNEXES ..... 20

NOTICE D'INFORMATION .....	20
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	22
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB .....	23

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **JOFFRE Aurélien**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT, 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES**  
Numéro de Certification de qualification : **CPDI5147**  
Date d'obtention : **06/02/2019**

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T240268** Date d'autorisation : **07/05/2010**  
Nom du titulaire : **T2L Expertise** Expire-le : **04/04/2022**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **PONS Julien**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriqueur de l'étalon : **NITON** Concentration : **1,04 mg/cm<sup>2</sup>**  
N° NIST de l'étalon : **SRM2573** Incertitude : **0,02 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	08/10/2021	1,04
En fin du CREP	167	08/10/2021	1,04
Si une remise sous tension a lieu	/	/	/

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
Nom du contact : **NC**

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **< 1949** Nombre de cages d'escalier : **Sans objet**  
Nombre de bâtiments : **1** Nombre de niveaux : **2**

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **La Grave** Bâtiment : **Sans objet**  
**24120 COLY-SAINT-AMAND** Entrée/cage n° : **Sans objet**  
Type : **Maison individuelle** Etage : **Sans objet**  
Référence Cadastre : **A - 398 - 399 - 731** Situation sur palier : **Sans objet**  
Destination du bâtiment : **Habitation**  
**(Maisons individuelles)**

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
Nom :

## 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Cuisine	RDC
2	Chambre n°1	RDC
3	Couloir	RDC
4	Salle de Bains	RDC
5	Chambre n°2	RDC
6	Placard	RDC
7	Bureau	RDC
8	WC n°1	RDC
9	Séjour	RDC
10	Escalier	RDC/1er
11	Dégagement	1er
12	Salle d'eau	1er
13	WC n°2	1er
14	Chambre n°3	1er
15	Chambre n°4	1er
16	Chambre n°5	1er

## 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

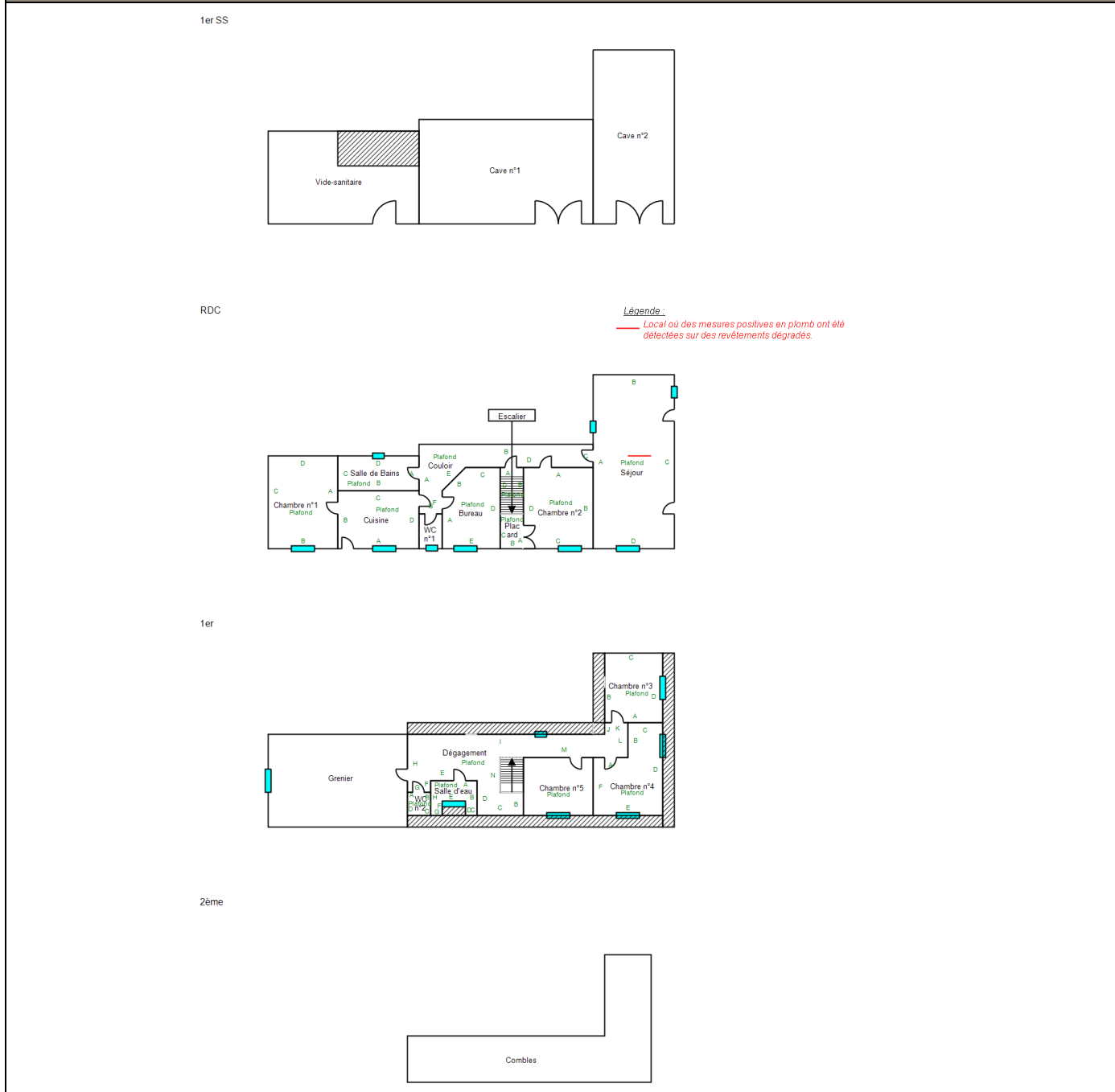
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic :

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil	/	0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

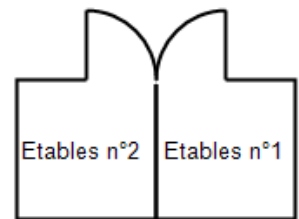
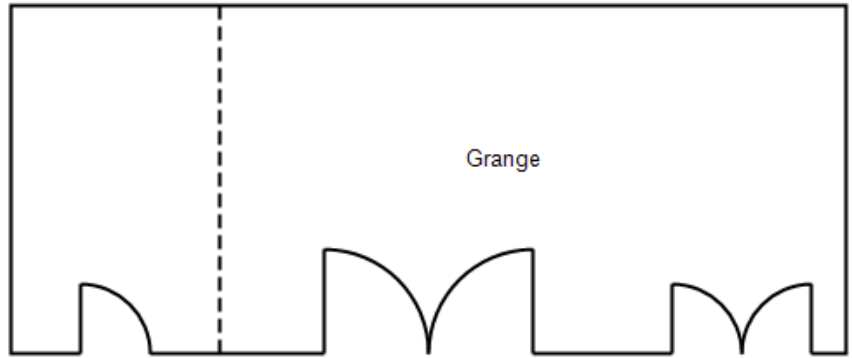
**5 CROQUIS**

**Croquis N°1**



Croquis N°2

RDC



## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
10	A	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,14	0	
11						MD			0,06		
	A	Mur			Carrelage						Matériaux connus
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
8	A	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,14	0	
9						MD			0,14		
2	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,13	0	
3						MD			0,16		
12	B	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	C			0,29	0	
13						MD			0,49		
14	B	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,12	0	
15						MD			0,15		
4	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
5						MD			0,14		
	D	Mur			Carrelage						Matériaux connus
6	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,56	0	
7						MD			0,55		
	D	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Solivages bois							Non peint
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage						Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %



Local : Chambre n°1 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
22	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	C			0,15	0	
23						MD			0,23		
24	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,14	0	
25						MD			0,19		
	B	Fenêtre Dormant		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Ouvrant extérieur		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre Ouvrant intérieur		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
26	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,4	0	
27						MD			0,14		
	B	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
16	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,13	0	
17						MD			0,45		
	D	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
18	Plafond	Plafond		Bois	Lambris	C			0,05	0	
19						MD			0,14		
	Sol	Plancher		Parquet							Non peint
20	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,15	0	
21						MD			0,4		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Couloir (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
28	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,11	0	
29						MD			0,55		
	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
44	A	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	C			0,37	0	
45						MD			0,57		
46	A	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,13	0	
47						MD			0,12		
30	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,54	0	
31						MD			0,18		
32	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,14	0	
33						MD			0,12		
	C	Porte n°3	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
34	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,16	0	

35						MD		0,38			
	D	Porte n°4	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°5	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	D	Porte n°5	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
36	E	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,13	0		
37						MD		0,43			
38	F	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,21	0		
39						MD		0,11			
	F	Porte n°6	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	F	Porte n°6	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
40	G	Mur		Plâtre	Papier peint	C		0,55	0		
41						MD		0,12			
	G	Porte n°7	Dormant	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	G	Porte n°7	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris					Non peint	
	Sol	Plancher		Parquet						Non peint	
42	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C		0,08	0		
43						MD		0,58			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>24</b>			<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		
									<b>% de classe 3</b>		
									<b>0,00 %</b>		

Local : Salle de Bains (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
48	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,34	0	
49						MD		0,2			
58	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	C			0,06	0	
59						MD		0,27			
60	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,58	0	
61						MD		0,47			
	B	Mur			Carrelage						Matériaux connus
50	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,52	0	
51						MD		0,44			
	C	Mur			Carrelage						Matériaux connus
52	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,12	0	
53						MD		0,19			
	D	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
62	D	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	C			0,14	0	
63						MD		0,4			
	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	D	Mur			Carrelage						Matériaux connus
54	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,13	0	
55						MD		0,15			

56	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,28	0	
57					MD			0,11		
	Sol	Plancher								Matériaux connus
	Toutes zones	Plinthes								Matériaux connus
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Chambre n°2 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
64	A	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,47	0	
65						MD			0,12		
74	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	C			0,49	0	
75						MD			0,38		
76	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,38	0	
77						MD			0,51		
66	B	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,12	0	
67						MD			0,11		
	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
78	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C			0,14	0	
79						MD			0,11		
68	C	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,38	0	
69						MD			0,41		
70	D	Mur		Plâtre	Papier peint	C			0,25	0	
71						MD			0,47		
80	D	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	C			0,4	0	
81						MD			0,12		
82	D	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,13	0	
83						MD			0,49		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris						Non peint
	Sol	Plancher		Parquet							Non peint
72	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C			0,29	0	
73						MD			0,14		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>		

Local : Placard (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
84	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
85					MD			0,14		
	A	Plinthes	Bois							Non peint
	A	Porte Dormant	Bois							Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois							Elément postérieur à 1949
86	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,53	0	
87					MD			0,13		
	B	Plinthes	Bois							Non peint
88	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,13	0	
89					MD			0,17		
	C	Plinthes	Bois							Non peint
	Plafond	Escalier	Bois							Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Non peint
	Sol	Plancher	Parquet							Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Bureau (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
90	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,16	0	
91					MD			0,2		
102	A	Porte Dormant	Bois	Peinture	C			0,38	0	
103					MD			0,14		
104	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,14	0	
105					MD			0,1		
92	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,41	0	
93					MD			0,14		
94	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,58	0	
95					MD			0,13		
96	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,12	0	
97					MD			0,12		
	E	Fenêtre Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	E	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
106	E	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,21	0	
107					MD			0,12		
98	E	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,16	0	
99					MD			0,11		
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Non peint
	Sol	Plancher	Parquet							Non peint

100	Toutes zones	Plinthes	Bois	C			0,5	0	
101				MD			0,28		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

Local : WC n°1 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
108	A	Mur	Dormant	Plâtre	Papier peint	C			0,12	0	
109						MD			0,56		
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
110	B	Mur	Dormant	Plâtre	Papier peint	C			0,12	0	
111						MD			0,13		
	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
112	C	Mur	Dormant	Plâtre	Papier peint	C			0,13	0	
113						MD			0,49		
114	D	Mur	Dormant	Plâtre	Papier peint	C			0,14	0	
115						MD			0,13		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris						Non peint
	Sol	Plancher			Revêtement PVC collé						Non peint
116	Toutes zones	Plinthes	Dormant	Bois	Peinture	C			0,11	0	
117						MD			0,53		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>		

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
120	A	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,29	0	
121						MD			0,32		
	A	Mur		Pierres, mortier							Non peint
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
147	B	Mur	Dormant	Pierres, mortier	Papier peint	C			0,41	0	
148						MD			0,14		
	B	Mur		Pierres, mortier							Non peint
122	C	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	C			0,12	0	

123						MD			0,26			
124	C	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	C	D	Ecaillage	6,49	3		
125	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,3	0		
126						MD			0,1			
127	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,11	0		
128						MD			0,34			
149	C	Mur			Papier peint	C			0,13	0		
150						MD			0,12			
	C	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
131	C	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	C			0,11	0		
132						MD			0,12			
133	C	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,4	0		
134						MD			0,32			
135	C	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,17	0		
136						MD			0,17			
137	C	Porte-fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,41	0		
138						MD			0,14			
139	C	Porte-fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	C			0,55	0		
140						MD			0,15			
141	C	Porte-fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C			0,14	0		
142						MD			0,13			
143	C	Porte-fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,15	0		
144						MD			0,38			
145	C	Porte-fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,5	0		
146						MD			0,39			
	D	Fenêtre n°3	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	D	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	D	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
129	D	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	C			0,47	0		
130						MD			0,41			
	D	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
118	Plafond	Plafond		Bois sur solivages bois	Papier peint	C			0,37	0		
119						MD			0,37			
	Sol	Plancher		Parquet							Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>30</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>				<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>3,33 %</b>

Local : Escalier (RDC/1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Porte	Dormant	Bois							Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint
	B	Mur		Placoplâtre							Postérieur à 1949
151	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,51	0	
152						MD			0,31		
153	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
154						MD			0,13		
155	Plafond	Charpente		Bois		C			0,4	0	
156						MD			0,24		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris						Non peint
	Sol	Ensemble des contre-marches		Bois							Non peint
	Sol	Ensemble des marches		Bois							Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Dégagement (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Porte n°1	Dormant	Bois							Non peint
	E	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Porte n°2	Dormant	Bois							Non peint
	G	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint
	H	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	H	Porte n°3	Dormant	Bois							Non peint
	H	Porte n°3	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint
	I	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	J	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	K	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	K	Porte n°4	Dormant	Bois							Non peint
	K	Porte n°4	Ouvrant intérieur	Bois							Non peint
	L	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
159	M	Garde-corps		Bois		C			0,12	0	

160					MD			0,14		
	M	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	M	Porte n°5	Dormant	Bois						Non peint
	M	Porte n°5	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint
	N	Garde-corps		Bois						Non peint
157	Plafond	Charpente		Bois	C			0,56	0	
158					MD			0,17		
	Plafond	Plafond		Bois	Lambris					Non peint
	Sol	Fenêtre	Dormant	Bois						Élément postérieur à 1949
	Sol	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	Sol	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Parquet						Non peint
	Toutes zones	Plinthes		Bois						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>31</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	A	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	A	Porte	Dormant	Bois						Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	B	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	C	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	E	Mur			Carrelage					Matériaux connus
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	F	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	G	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	H	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	H	Plinthes			Carrelage					Matériaux connus
	Plafond	Charpente		Bois						Non peint
	Plafond	Fenêtre	Dormant	Bois						Élément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	Sol	Plancher			Carrelage					Matériaux connus
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>22</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>



Local : WC n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Porte Dormant	Bois							Non peint	
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois							Non peint	
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Sol	Plancher		Carrelage						Matériaux connus	
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Matériaux connus	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>	
										<b>0,00 %</b>	

Local : Chambre n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Porte Dormant	Bois							Non peint	
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois							Non peint	
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Fenêtre Dormant	Bois							Elément postérieur à 1949	
	D	Fenêtre Ouvrant extérieur	Bois							Elément postérieur à 1949	
	D	Fenêtre Ouvrant intérieur	Bois							Elément postérieur à 1949	
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint	
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Non peint	
161	Sol	Plancher	Parquet		C			0,15	0		
162					MD			0,14			
	Toutes zones	Plinthes	Bois							Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>	
										<b>0,00 %</b>	

Local : Chambre n°4 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte Dormant	Bois							Non peint
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois							Non peint

	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Fenêtre n°1	Dormant	Bois						Élément postérieur à 1949
	E	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	E	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	E	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Fenêtre n°2	Dormant	Bois						Élément postérieur à 1949
	F	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	F	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	F	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Non peint
163	Sol	Plancher	Parquet		C			0,34	0	
164					MD			0,39		
	Toutes zones	Plinthes	Bois							Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>18</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre n°5 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant	Bois						Non peint
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois						Non peint
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Dormant	Bois						Élément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois						Élément postérieur à 1949
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Charpente	Bois							Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Lambris						Non peint
165	Sol	Plancher	Parquet		C			0,14	0	
166					MD			0,06		
	Toutes zones	Plinthes	Bois							Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>		<b>13</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

LEGENDE			
<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé		<b>NV</b> : Non visible
	<b>EU</b> : Etat d'usage		<b>D</b> : Dégradé

7 COMMENTAIRES	
Néant	

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
<p>Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

# 10 ANNEXES

## NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## Récapitulatif des mesures positives

### Local : Cuisine (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Couloir (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Salle de Bains (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°2 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Placard (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Bureau (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

### Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
124	C	Fenêtre n°2	Garde-corps	Métal	Peinture	C	D	Ecaillage	6,49	3	

### Local : Escalier (RDC/1er)

Aucune mesure positive

### Local : Dégagement (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Salle d'eau (1er)

Aucune mesure positive

### Local : WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°4 (1er)

Aucune mesure positive

### Local : Chambre n°5 (1er)

Aucune mesure positive

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI5147 Version 001

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JOFFRE Aurélien**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 05/03/2019 - Date d'expiration : 04/03/2024
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 08/04/2019 - Date d'expiration : 07/04/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 16/01/2019 - Date d'expiration : 15/01/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 15/01/2019 - Date d'expiration : 14/01/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 06/02/2019 - Date d'expiration : 05/02/2024
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 05/03/2019 - Date d'expiration : 04/03/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 18/04/2019.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de l'annexe 1.  
\*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements accueillant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de travail ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératives des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des revêtements après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératives de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en fonction de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0322  
BOURSE  
CERTIFICATION DE PERSONNES  
ANVAC-COFRAC-IF

CPE DI FR 11 rev13

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



**Fabrication, Distribution**  
**Assistance technique**  
**Maintenance d'équipements**  
**scientifiques**

Usage maximal des sources Cd-109  
dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

**Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.**

**Nom de la société : T2L EXPERTISE**

Modèle de l'analyseur : FEnX  
 Numéro de série analyseur : 2-0268  
 Numéro de série de la source : RTV-2290-10  
 Activité de la source (Mba) : 370  
 Date d'origine de la source : 24/03/2021  
 Date de fin de validité de la source : 24/03/2024



**Fondis Electronic**  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D – CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
 Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
 E-mail : info@fondiselectronic.com  
 Site : https://www.physitek.fr



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.